

DECRET N° 84-399 du 9 Novembre 1984

portant nomination du Camarade  
Inoussa SANOUSSI en qualité de  
Directeur du Projet "Développe-  
ment Elevage Bovin dans le  
BORGOU".

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la  
Révolution Populaire du Bénin,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa  
séance du 31 octobre 1984,

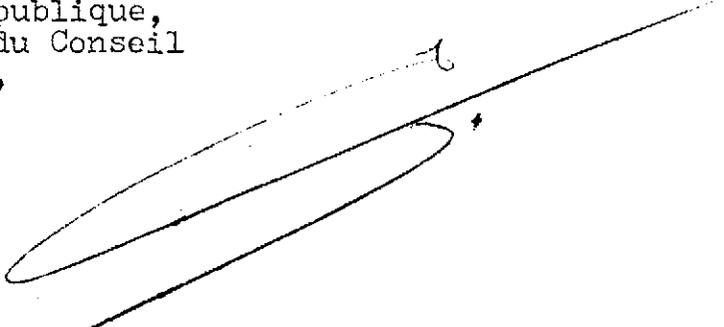
DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Inoussa SANOUSSI est nommé Directeur du  
Projet "Développement Elevage Bovin dans le BORGOU".

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet pour compter de la  
date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué  
partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Novembre 1984

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

  
Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement Rural  
et de l'Action Coopérative,



Adolphe BIAOU

Ampliations : ~~PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4~~ CPC 6 PPC 2 SGG 4 ~~MF~~-MDRAC 8  
autres Ministères 13 SPD 2 DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-  
Gde Chanc-ONEPI 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 DPCA au MTAS 4 DCP 2 UNB-  
FASJEP 4 BN-DAN 4 Intéressé 1 JORPB 1.-